

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

de la Commune de Sauvigny le Bois et de ses budgets annexes

L'article L2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2025. Elle sera, comme le compte administratif 2024, disponible sur le site internet de la Commune.

Le compte financier unique (CFU) a été lancé, en phase expérimentale, sur les exercices 2021 à 2023 auprès des collectivités volontaires.

Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

Notre commune a fait le choix de s'inscrire dans cette démarche au 1er janvier 2025.

Le CFU 2025 est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la commune.

Le compte financier unique 2025 a été soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'a approuvé en séance du 09 mars 2026.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture .

Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées.

BUDGET PRINCIPAL

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2025

| | |
|---|----------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 094 425,87 € |
| Dépenses de fonctionnement | 773 226,63 € |
| Résultat de l'exercice 2025 | 321 199,24 € |
| Excédent reporté 2024 | 323 834,98 € |
| Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2026 | 645 034,22 € |

1 / Dépenses de fonctionnement

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre en six catégories principales :

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| DEPENSES | Montant 2024 | Montant 2025 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|-----------------|
| Charges à caractère général | 317 941,63 € | 286 846,90 € | -9,78 % |
| Charges de personnel (- atténuations de charges) | 344 674,99 € | 339 846,52 € | - 1,40 % |
| Atténuations de produits | 6 061,00 € | 6 890,00 € | 13,68 % |
| Autres charges de gestion courante | 87 613,32 € | 100 636,85 € | + 14,86 % |
| Charges financières | 22 291,58 € | 19 435,12 € | - 12,81 % |
| Charges Spécifiques | 340,74 € | | |
| TOTAL opérations réelles | 778 923,26 € | 754 264,33 € | -3,17% |
| Opérations d'ordre | 39 553,83 € | 18 962,30 € | |
| Total DEPENSES (-atténuation de charges) | 818 477,09 € | 773 226,63 € | - 5,53 % |

1°) LES DEPENSES GENERALES

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les redevances.

Les postes essentiellement en hausse sont : l'entretien des bâtiments, entretien de la voirie, études et recherches, contrat de prestation de services et maintenance .

Tandis que les postes en baisse sont ceux de l'Energie , les combustibles le carburant.

2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les charges de personnel demeurent le 1^{er} poste de dépenses de la Commune. Elles représentent 45% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire les cotisations salariales et patronales, les assurances, les œuvres sociales.

Sont déduits de ce chapitre les atténuations de charges qui regroupent le remboursement des salaires par la CPAM et l'assurance de la mairie pour les agents en arrêt maladie (soit 608,94 € en 2025)

Le personnel communal est composé comme suit au 31/12/2025:

Personnel titulaire et stagiaire : 2 agents à temps complet au secrétariat de mairie, 1 agent à temps incomplet au service technique chargé des espaces et de l'entretien de la Commune, une ATSEM à temps complet, une cuisinière à temps incomplet pour la cantine.

Personnel non titulaire : 3 agents d'animation/techniques au service périscolaire, une aide-cuisinière à temps incomplet, 1 agent à temps complet et 1 agent à temps incomplet au service technique chargé des espaces et de l'entretien de la Commune

3°) LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Les atténuations de produits correspondent au Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) et aux dégrèvements de la taxe d'habitation sur les locaux vacants

4°) LES CHARGES DE GESTION COURANTE

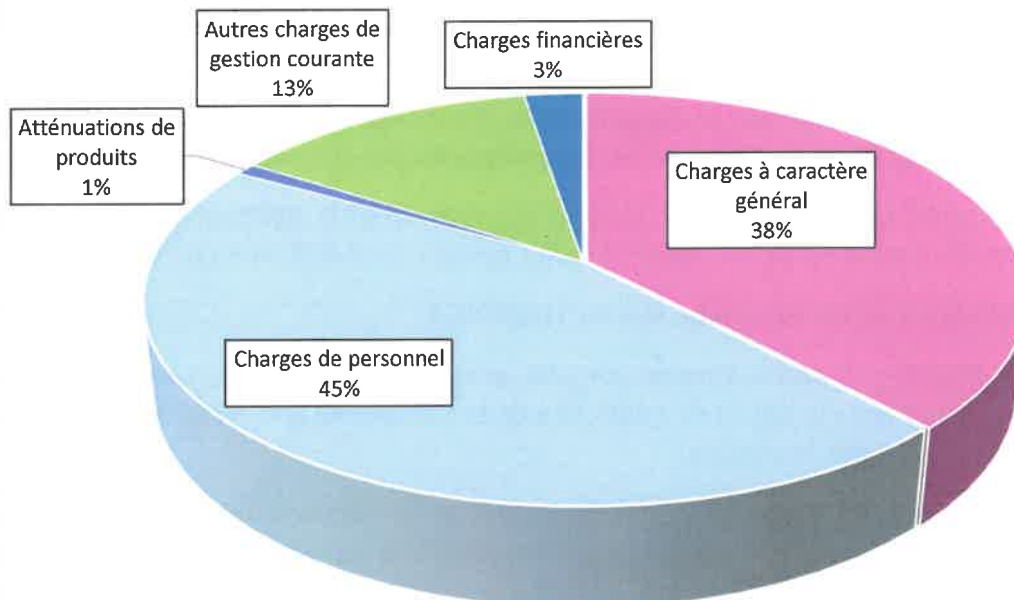
Ce chapitre regroupe essentiellement les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs. (dont la contribution au service d'incendie)

4°) LES CHARGES FINANCIERES

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. La commune a 4 emprunts à charge.

5°) LES OPERATIONS D'ORDRE

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement



Charges de fonctionnement 2025

2 / Recettes de fonctionnement

(Hors atténuations de charges)

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale et des impôts,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services
- les produits de gestion courante

| RECETTES de l'exercice | Montant 2024 | Montant 2025 | Variation |
|--|-----------------------|-----------------------|------------------|
| Produits des services, du domaine | 448 863,07 € | 392 613,12 € | -12,53 % |
| Impôts et taxes | 198 046,94 € | 198 489,66 € | + 0,22 % |
| Fiscalité locale | 292 871,00 € | 292 075,00 € | - 0,27 % |
| Dotations, subventions et participations | 99 290,36 € | 110 150,96 € | + 10,94% |
| Autres produits de gestion courante | 66 533,83 € | 93 343,05 € | + 40,29 % |
| Produits exceptionnels | 1 080,55 € | | |
| TOTAL opérations réelles | 1 106 685,75 € | 1 087 280,73 € | -1,75% |
| Opérations d'ordre | 5 111,83 € | 7 145,14 € | |
| Total RECETTES de l'exercice | 1 111 797,58 € | 1 094 425,87 € | -1,56 % |

1°) LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

Ces produits proviennent essentiellement des produits forestiers, de la convention d'occupation des parcelles ZN 8 et ZN16, des redevances d'occupation du domaine public et des frais de scolarité facturés aux communes. D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans le cimetière

2°) LES IMPOTS ET TAXES ET LA FISCALITE LOCALE

Pour mémoire les taux d'imposition n'ont pas été augmenté depuis 2018.

3°) LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Cette année la Commune ne perçoit plus de dotation forfaitaire.

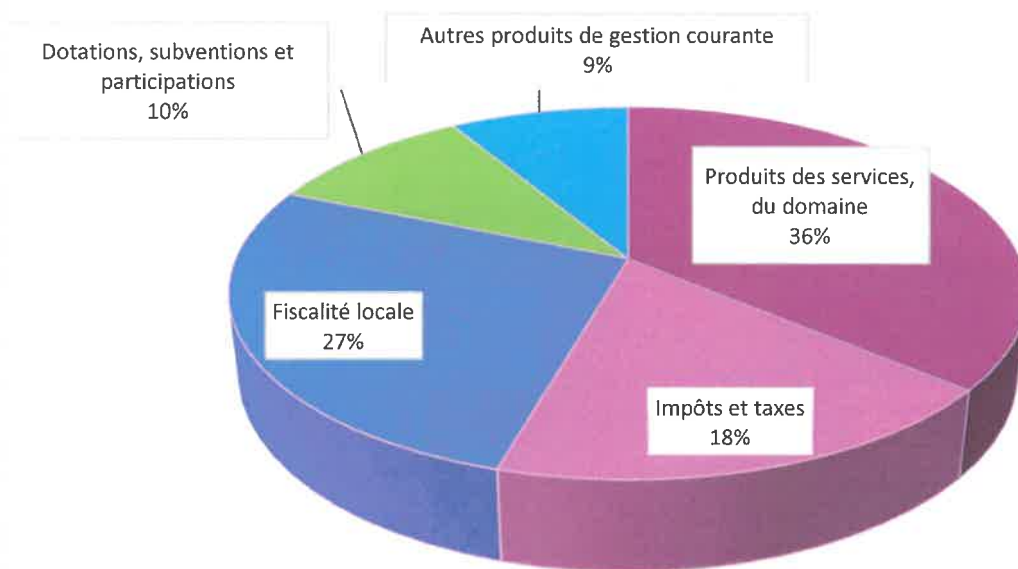
La recette au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments et de la voirie de 2024 entraine une augmentation de ce chapitre en 2025, les autres recettes étant stables.

4°) LES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Il s'agit du montant des loyers encaissés (immeubles, terrains, salle des fêtes)

5°) LES RECETTES EXCEPTIONNELLES

Aucune recette pour 2025



Recettes de fonctionnement 2025

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025

| | |
|---|----------------|
| Recettes d'investissement | 958 770,50 € |
| Dépenses d'investissement | 1 018 437,80 € |
| Résultat de l'exercice 2025 | -59 667,30€ |
| Déficit d'investissement reporté 2024 | 391 789,10 € |
| Déficit global d'investissement à reporter au BP 2026 | -451 456,40 € |

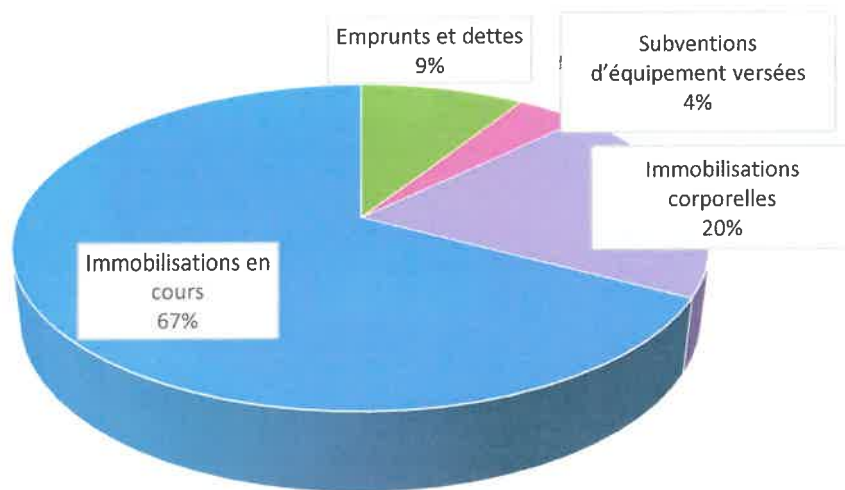
1 / Dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les principales dépenses d'investissement pour 2025 sont essentiellement liées au remboursement des emprunts, aux travaux de la salle des fêtes, de l'achat de la maison au 37 rue de la Liberté de la réalisation d'un enduit sur l'église, de la plantation d'arbustes à Montorge

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 361 597 euros et seront reportées sur 2026.

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux travaux de la salle des fêtes, de la réhabilitation de la résidence du Colombier, des travaux de toiture des pigeonniers.



Dépenses d'investissement 2025

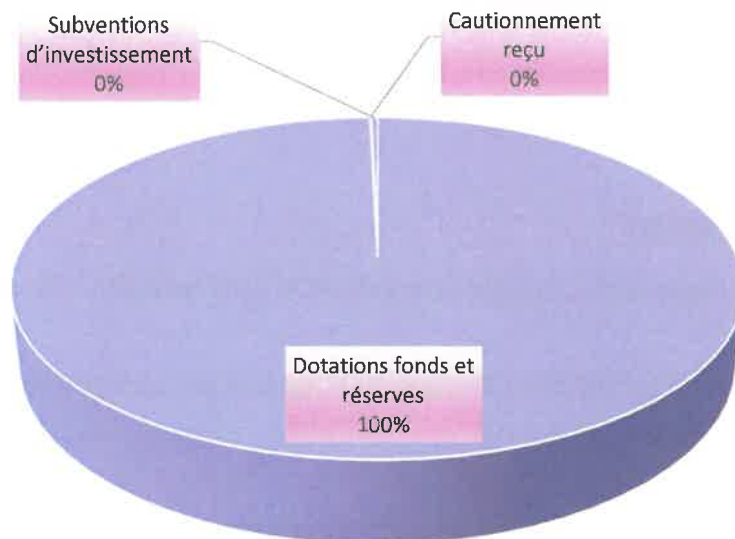
2 / Recettes d'investissement

Pour 2025, les recettes d'investissement proviennent du FCTVA et de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2024.

Nous retrouvons également dans ce volet, les subventions liées au programme d'investissement réalisés ou en cours de réalisation.

Les recettes d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 498 048 euros et seront reportées sur 2025.

Il s'agit des subventions d'investissement attribuées pour la réhabilitation et l'agrandissement de la salle des fêtes.



Recettes d'investissement 2025

Vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|----------------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------|
| Emprunts et dettes | 91 024,75 | Dotations fonds et réserves | 933 670,89 |
| Immobilisations incorporelles | 0,00 | Cautonnement reçu | 689,30 |
| Subventions d'équipement versées | 38 073,14 | Subventions d'investissement | 3 020,17 |
| Immobilisations corporelles | 202 464,46 | | |
| Immobilisations en cours | 677 302,47 | | |
| TOTAL opérations réelles | 1 008 864,82 | TOTAL opérations réelles | 937 380,36 |
| Opérations d'ordre | 9 572,98 | Opérations d'ordre | 21 360,14 |
| Total DEPENSES | 1 018 437,80 | TOTAL RECETTES | 958 770,50 |

III LE RESULTAT DE CLOTURE 2025

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2025 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des restes à réaliser. Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2026.

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | | RAR (Engagements) | | Solde Général |
|----------------|----------------|-----------|----------------|----------|----------|----------|----------------------|----------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Déficit | Excédent | Dépenses | Recettes | |
| Commune TTC | 773 227 | 1 418 261 | 1 410 227 | 958 771 | | 193 578 | 361 597 | 498 048 | 330 029 |

IV L'ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital des emprunts représente 90 374,75 euros en 2025 et l'encours total de la dette au 31/12/2025 s'élève à 541 397,83 € soit 718,03 €/habitant.

V LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement de la Commune nette de remboursement de la dette bancaire s'élève pour 2025 à **242 642 € soit 322 €/ habitant**.

Pour comparaison elle était de 109 €/ habitant en 2024 (les chiffres 2025 ne sont pas encore publiés) pour les Communes de même catégorie démographique.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 (Tous budgets confondus)

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | | RAR (Engagements) | | Solde Général |
|-----------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|----------|----------------|----------------------|----------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Déficit | Excédent | Dépenses | Recettes | |
| Commune TTC | 773 227 | 1 418 261 | 1 410 227 | 958 771 | | 193 578 | 361 597 | 498 048 | 330 029 |
| Assainis sement HT | 110 381 | 382 302 | 217 656 | 185 396 | | 239 661 | 62 000 | 117 940 | 295 601 |
| TOTAL | 883 607 | 1 800 563 | 1 627 883 | 1 144 167 | | 433 239 | 423 597 | 615 988 | 625 630 |

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025-BUDGET ASSAINISSEMENT -SAUVIGNY LE BOIS

Ce budget annexe concerne les dépenses et recettes de l'assainissement collectif de la Commune

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2025 a généré un résultat de fonctionnement de – 8 956,47 €

1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 110 380,58 €.

Les dépenses sont essentiellement liées à la fourniture d'eau et d'électricité, à l'entretien du réseau d'assainissement et au contrat de prestations de services assainissement.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, celles liées aux charges diverses de gestion courante et aux dotations aux amortissements.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 101 424,11 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2024 et la quote-part des subventions d'investissement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|------------------------------------|-------------------|---|-------------------|
| Charges générales | 56 066,40 | Résultat reporté | 280 877,56 |
| Charges de personnel | | Redevances | 65 200,27 |
| | | Recettes exceptionnelles | |
| Autres charges de gestion courante | 2 138,30 | Quote-part des subventions d'investissement | 36 223,68 |
| Dotations aux amortissements | 52 175,88 | Autres produits de gestion courante | 0,16 € |
| TOTAL | 110 380,58 | TOTAL | 382 301,67 |

L'excédent de fonctionnement global compte tenu du report de l'excédent de l'année précédente s'élève à 271 921,09 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2025 a généré un déficit d'investissement de 51 877,47 €

1 / Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 217 656,35 €.

Il s'agit essentiellement des dépenses liées à la réhabilitation du réseau d'assainissement et des travaux suite à l'effondrement du réseau d'assainissement route d'Ortona dei Marsi ,au remboursement du capital des emprunts et des opérations d'ordre (liées aux amortissement).

Ont également été mis en place du matériel spécifique (pompes au poste de refoulement)

Les dépenses d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 62 000 euros (marchés assainissement) et seront reportées sur 2026.

2 / Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 185 396,48 €.

Pour 2025, les recettes d'investissement proviennent du report de l'excédent d'investissement 2024 et des acomptes de subvention relatives à la réhabilitation du réseau d'assainissement .

Nous retrouvons également des opérations d'ordre liées aux amortissements.

Les recettes d'investissement restant à réaliser s'élèvent à 117 940 € (il s'agit des subventions relatives à la réhabilitation du réseau d'assainissement).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|-----------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| Immobilisations corporelles | 52 070,03 € | Dotations fonds et réserves | |
| Immobilisations en cours | 128 655,44 € | Subventions d'investissement | 113 603,00 |
| Emprunts et dettes | 707,20 € | Opérations d'ordre | 52 175,88 € |
| Opérations d'ordre | 36 223,68 € | Résultat reporté | 19 617,60 € |
| TOTAL | 217 656,35 € | TOTAL | 185 396,48 € |

Le résultat d'investissement global compte tenu du report de l'excédent d'investissement 2024 s'élève à – 32 259,87€

Le résultat de clôture de ce budget s'élève à 295 601,22 €

LE MAIRE
Didier LES

